

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEY BALL

Réunion du Bureau Exécutif Procès verbal n 03 du 09 mars 2018

L'An deux mille dix huit et le neuf du mois de mars, à 10h00, s'est tenue la réunion du Bureau Exécutif, à la salle de réunion de l'hôtel Ménasria, Ain Benian, sous la présidence de Monsieur Lemouchi Mustapha, Président de la FAVB.

Etaient Présents :

Tamadartaza M - Heus M - Zouaoui H - Chelda A - Tibourtine Abbas - Bergueul Dj - Khedache H - Benkheda A - Tamimount K - Oukazi FM - Zitouni Lahcen - Bouzid Mohammed.

Absents excusés : Oukazi Fatma Zohra

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Audience : Cheraga M'barek-ex président de la ligue de Sétif.
- 3- Adoption du PV n 2 du 10 février 2018.
- 4- Communications du président.
- 5- Activités des commissions et directions.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents. Après le constat du quorum atteint, il ouvre la séance et invite les membres à lire l'ordre du jour.

1- Adoption ordre du jour :

Après lecture, l'ordre du jour est adopté.

2- Audience : Mr Cheraga M'Barek, ex président de la ligue de Sétif :

Le président informe les membres de l'audience accordée à Mr Cheraga Mbarek, qui l'a sollicité pour apporter des clarifications sur le litige l'opposant à l'actuel président de la ligue de volleyball concernant les passations de consignes.

Mr Cheraga remercie le président de la FAVB ainsi que les membres du BF pour l'attention accordée à sa demande. Il expose brièvement la situation portant sur son différent avec l'actuelle direction de la ligue de Sétif.

Dans son propos il tient à souligner et informer les membres du BF sur les conditions exactes du déroulement des élections de renouvellement du Bureau de la ligue et les raisons et causes qui ont entraîné le conflit et le non déroulement des passations de consignes. Au terme de son exposé il remercie les membres du BF.

Le président remercie Mr Cheraga pour l'intérêt qu'il porte à la FAVB en l'informant de la situation. Il lui exprime à cet effet la disponibilité de la FAVB à s'impliquer et intervenir pour arranger ce litige entre les membres de la famille du volleyball et le rassure quand à l'issue positive de ce contentieux. Aussi il l'invite à poursuivre ses efforts à œuvrer au service du volleyball, notamment en apportant son expertise à la FAVB.

3- Adoption du PV n 02 du 10 février 2018.

Après lecture du PV et en l'absence de remarques, il est adopté.

4- Communications du Président :

- Le président fait part aux membres des visites qu'il a effectuées auprès des ligues.
- Réceptions et diners offerts par le Ministre aux CSA NRBBBA et NRCChlef, à l'occasion de leur participation au Championnat d'Afrique des clubs.
- Demande émanant du CSA/NCB pour accueillir la prochaine édition du Championnat d'Afrique des Clubs. Proposition à l'étude.

- Jeux Africains de la Jeunesse : Réunion bilatérale tenue au siège du MJS avec les responsables de cet événement. Durant l'échange, plusieurs questions ont été traitées. Concernant l'infrastructure, les salles retenues pour le volleyball sont :

- **Salle de Rouïba et Ain Taya : Lieu des compétitions.**
- **Salle de Beaulieu : Entraînements des équipes.**

-Déplacement futur à Arzew pour une intervention auprès du maire de la ville afin de plaider la cause de notre club pour un soutien des autorités locales.

5- Activités des commissions et des directions :

5-1- Direction technique nationale :

DJT : Détection et prospection des jeunes talents :

- Opération menée à terme par les ligues de wilaya.
- Tests réalisés par les ligues de wilaya.

5-2- Commission de développement du Beach :

Mr Bergueul présente aux membres son projet de plan d'action élaboré pour une période de court terme. Il fait lecture des grandes lignes :

- Lancement d'un circuit national de Beach S/H et S/D de 6 étapes qui seront gérées par la FAVB selon la formule de 3 journées de compétition.
- Lancement d'un challenge national de Beach qui concernera les U19.
- Organisation d'un stage national de recyclage des arbitres de Beach.

5-3- CALJ :

- PV de réunion de la CALJ remis aux membres.
- Compte rendu présenté aux membres sur le séminaire des arbitres encadré par Hassan Ahmed, Instructeur de la FIVB, qui s'est déroulé en Algérie du 13 au 17 février 2018 et a regroupé l'ensemble des arbitres fédéraux et internationaux, à travers les deux étapes qui se sont déroulées à BBA et à Chlef. Il indique que ce séminaire a été une réussite totale et a été bénéfique pour les arbitres.
- Désignation de l'arbitre international Mr Abada Belarbi pour accompagner l'Equipe S/H du CSA/ El Milia au championnat d'Afrique des Clubs en Egypte.

- Stage de formation des arbitres organisé par la ligue de Tizi Ouzou le 18 mars 2018 : Cours assurés par le formateur El Keboub Maamar.

5-4-Commission de révision du Barème des salaires et indemnités des équipes nationales :

Messieurs Chelda Aissa et Zitouni Lahcene, chargés par le président d'examiner le barème actuel des rémunérations et de faire de nouvelles propositions au BF, indiquent que le projet est encore à l'étude. Ils communiqueront leurs propositions aux membres lors de la prochaine session du BF.

5-5- Situation financière :

Le trésorier présente la situation financière et fait part de la nécessité de procéder à une ventilation par chapitre des reliquats, en complément aux montants prévus dans la subvention reçue du MJS.

Dans ce contexte, la situation des créances du CSA/A Azel vis-à-vis de la FAVB a été soulevée et afin de régler ce cas le bureau fédéral a décidé :

Décision : Etablir un échéancier de paiement de la dette à soumettre au CSA, selon le programme suivant :

- Versement d'une première tranche de 50 % dans un délai de 21 jours.
- Les 50% restant devront être versée en deux tranches de 25 % chacune.
- Le club doit effectuer ces trois versements avec un délai de 45 jours entre chaque versement.

5--Commission Ad Hoc : Affaire disciplinaire EN/SD au Cameroun.

Le président de la commission Ad hoc, Heus Mohamed, expose aux membres du BF les conclusions de l'enquête approfondi menée au sujet du cas disciplinaire qui s'est produit lors de la participation de l'EN/SD au championnat d'Afrique des Nations, au Cameroun.

La commission Ad hoc a auditionné les membres suivants :

- Le chef de mission.
- Les entraîneurs nationaux.
- La capitaine d'équipe et une athlète.

Au terme de l'instruction menée, après plusieurs séances d'audition, le président de la commission indique que le constat a été établi que la réglementation a été enfreinte par certains membres de la délégation et à ce titre il préconise de soumettre cette affaire à la CFRQD pour prendre les mesures qui s'imposent conformément aux dispositions réglementaires.

Le président remercie les membres de la commission pour le travail réalisé et instruit la CFRQD à l'effet de donner suite et clore cette affaire.

Au terme du débat et après avoir épuisé l'ordre du jour et remercié les membres, le président lève la séance à 17h00.

Président de la FAVB
Mustapha LEMOUCHI

Secrétaire de séance
TAMIMOUNT Karim